



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pharmaciens

Question écrite n° 50404

## Texte de la question

Mme Arlette Franco appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les problèmes rencontrés par les pharmaciens praticiens des hôpitaux. D'une part, sur la non-application en 2003 de la RTT alors que le nouveau statut s'appliquait au 1er janvier 2003 et la non-application en 2004 ne permettra pas aux praticiens de récupérer leurs RTT en fonction de la surcharge de travail et des remplacements de chefs de service et autres, sachant que les CH et les CHU n'ont pas les crédits nécessaires pour les payer. D'autre part, sur la rétrogradation des anciens assistants nommés attachés avant la date de la réforme du nouveau statut. Lequel n'avait pas prévu de réintégrer les anciens assistants en leur reconnaissant leurs 4 ou 6 années d'expérience. Ils souhaitent également pouvoir obtenir des reconstitutions de carrière alors que la grille est telle que les attachés ne perçoivent bien souvent qu'une rémunération inférieure à celle des préparateurs en pharmacie ou des infirmiers. Aussi, elle lui demande quelles peuvent être les mesures envisagées pour répondre aux attentes de cette profession.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Arlette Franco](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50404

**Rubrique :** Fonction publique hospitalière

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 novembre 2004, page 8823